

Foire Aux Questions – Pédibus / Vélobus



B - Fonctionnement

B1 - Combien d'enfants deux accompagnateurs peuvent-il amener à l'école ?

Deux accompagnateurs peuvent amener 15 enfants pour un pédibus et 10 pour un vélobus. Toutefois, pour le vélobus il est préférable de prévoir 3 accompagnateurs pour un groupe de 10 enfants. Il faut également prévoir 1 accompagnateur de plus si le pédibus concerne les maternelles. Veiller à diviser le groupe en deux si plus de 15 (pédibus) ou 10 (vélobus) élèves.

B2 - Comment garer les vélos dans l'école ?

Les écoles sont en général dépourvues de stationnements pour les vélos et l'espace est souvent restreint. Pour le lancement d'un vélobus, un enclos peut être délimité physiquement dans la cour au sol ou par des barrières. L'école peut également faire une demande de range vélos à la mairie.

B3 - Comment réagir face à un problème de comportement durant le trajet ?

Adultes accompagnateurs et enfants signent tous une charte ou un contrat les engageant à respecter les consignes du code de la route et les règles de bonne conduite pour se déplacer en groupe. Face à un problème de comportement, il est bon de rappeler à l'adulte ou à l'enfant ce à quoi il s'est engagé. Une suspension de quelques trajets peut être envisagée.

B4 - Est-il nécessaire que tous les enfants portent des chasubles ?

Non. Seuls les adultes accompagnateurs doivent porter une chasuble. Si les porteurs du projet jugent nécessaire d'en fournir aux enfants, il faut veiller à la bonne taille de chasubles.

B5 - Que font les accompagnateurs en cas de retard d'un des enfants à un arrêt ?

Le passage d'un groupe sur une ligne pédibus vélobus s'apparente au ramassage par autobus. Il respecte les horaires et ne doit pas attendre l'enfant en cas de retard. Il appartient à l'accompagnateur référent de la ligne d'avertir l'équipe enseignante de l'établissement.

B6 - Les enfants sont-ils pointés par l'accompagnateur ?

Chaque accompagnateur dispose d'une fiche de route où sont inscrits tous les enfants. Il doit donc vérifier si l'enfant figure bien dans cette liste. Attention, l'accompagnateur n'est pas responsable si l'enfant ne se présente pas à l'arrêt ; c'est la responsabilité des parents.

B7 - Le pédibus vélobus fonctionne t-il l'hiver ?

Le pédibus vélobus peut tout aussi bien fonctionner l'hiver, sous condition de respecter les normes de sécurité (vélos équipés d'éclairage, annulation en cas de météo défavorable) et de conseiller de porter des vêtements adaptés à la pluie et au froid.

B8 - Le pédibus vélobus fonctionne t-il les jours de pluie ?

Le pédibus vélobus peut tout aussi bien fonctionner les jours de pluie en conseillant aux enfants de porter des vêtements adaptés à la pluie et au froid.